

INFOS PARTENAIRES

Retrouvez les informations et événements de nos partenaires :



Nouvelles TERRES

LA LONDE-LES-MAURES

- Appartements du 2 au 4 pièces avec terrasse ou jardin privatif
- Un domaine préservé en lisière de forêt
- Résidence avec piscine
- Villas-appartements de standing en attique

CET ÉTÉ HORIZON PLAGE!

VOTRE APPARTEMENT à partir de 179 000 €⁽¹⁾



Prêt à Taux Zéro⁽²⁾

DISPOSITIF PINEL Investissez dès maintenant pour en profiter!⁽³⁾

RESTONS EN CONTACT

0800 234 234

Appel gratuit depuis un poste fixe

nexity.fr

DISPONIBLE SUR Google play

Télécharger dans l'App Store



(1) Prix en état de DÉCOUVERTE sous réserve de disponibilité des lots. Le PTZ 2015 est réservé aux primo-accédents pour l'acquisition de leur résidence principale (voir les annexes au présent communiqué) dans certaines zones éligibles. Les conditions du nouveau PTZ 2015 sont définies par la loi de Finances pour 2015, adoptée en décembre 2014. Elles sont applicables pour tous les prêts à taux zéro qui seront conclus à partir du 1^{er} janvier 2015, les conditions sont celles qui étaient des modalités applicables aux prêts à 0,10% et suivants et 0,15-10% et suivants du cadre de la construction neuve aux conditions d'attribution du PTZ. Les modalités d'attribution de ce dispositif de financement sont disponibles sur le site de Nexity. (2) Le prêt à Taux Zéro est réservé aux primo-accédents pour l'acquisition de leur résidence principale (voir les annexes au présent communiqué) dans certaines zones éligibles. Les conditions du nouveau PTZ 2015 sont définies par la loi de Finances pour 2015, adoptée en décembre 2014. Elles sont applicables pour tous les prêts à taux zéro qui seront conclus à partir du 1^{er} janvier 2015, les conditions sont celles qui étaient des modalités applicables aux prêts à 0,10% et suivants et 0,15-10% et suivants du cadre de la construction neuve aux conditions d'attribution du PTZ. Les modalités d'attribution de ce dispositif de financement sont disponibles sur le site de Nexity. (3) Le dispositif de financement est réservé aux primo-accédents pour l'acquisition de leur résidence principale (voir les annexes au présent communiqué) dans certaines zones éligibles. Les conditions du nouveau PTZ 2015 sont définies par la loi de Finances pour 2015, adoptée en décembre 2014. Elles sont applicables pour tous les prêts à taux zéro qui seront conclus à partir du 1^{er} janvier 2015, les conditions sont celles qui étaient des modalités applicables aux prêts à 0,10% et suivants et 0,15-10% et suivants du cadre de la construction neuve aux conditions d'attribution du PTZ. Les modalités d'attribution de ce dispositif de financement sont disponibles sur le site de Nexity.

> RDV dans notre espace de vente sur place:
Avenue Georges Clémenceau
(face au Casino)
83250 La-Londe-Les-Maures